

Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

www.altersecurite.org
N° 179 - novembre 2021

Pourquoi Altersécurité infos ?



La santé et la sécurité au travail sont devenues des sujets de préoccupation pour le grand public. Dans ce contexte, les membres de Point Org Sécurité estiment nécessaire d'ouvrir un dialogue durable avec les employeurs et les travailleurs qu'ils assistent et conseillent au quotidien.

Cette démarche repose sur la conviction que la prévention des risques professionnels doit certes s'appuyer sur de solides normes et compétences techniques mais qu'elle est aussi une culture vivante se nourrissant de débats, d'échanges et de retours d'expériences entre chercheurs, experts et acteurs de terrain.

Altersécurité infos se veut un reflet et de ce foisonnement. Au carrefour de disciplines de tous horizons, ce vecteur d'idées entend rendre compte mensuellement des mutations qui transforment nos façons de travailler.

De la sorte, il s'agit bien sûr d'anticiper les changements, de mettre à jour nos savoirs et de questionner nos pratiques pour contribuer, ensemble, à l'amélioration continue des conditions de travail. ■

Point Org Sécurité,
membre du réseau



Éditorial

PRÉVENTION DES RISQUES et mutations du travail

Comme toute crise, la crise sanitaire que nous avons affronté ces derniers mois a eu l'effet d'un accélérateur de changements. Ainsi, des évolutions graduelles telles que l'essor du télétravail ou la flexibilisation des organisations et des statuts ont connu une accélération foudroyante qui représente un véritable défi pour les entreprises.

Prospective globale sur les nouveaux risques

L'institut national de recherche et de sécurité (INRS) en est bien conscient. Pour envisager l'avenir de la prévention face à ces changements, il a réuni des experts afin d'esquisser les contours de la santé-sécurité dans le monde du travail de demain. Leurs travaux ont permis de mettre en lumière des enjeux très concrets pour les employeurs. *“Dans le cadre du télétravail, par exemple, l'employeur est censé veiller à la santé et la sécurité des salariés. Mais comment le faire lorsque ces derniers sont chez eux, là où justement l'employeur n'a a priori aucune visibilité ?”*, s'interroge Michel Héry, coordinateur de ce projet de prospective pour l'INRS ⁽¹⁾.

L'enjeu n'est pas théorique car les nouvelles façons de travailler sont nécessairement porteuses de nouveaux risques. Le télétravail en est également un bon exemple. Avant qu'il ne soit expérimenté à grande échelle, il était une promesse. On ne voulait donc voir que les bienfaits incontestables qu'il apporte :

la réduction du temps passé dans les transports, l'accroissement de la flexibilité et de l'autonomie, la meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, etc. Désormais on comprend que, comme tout mode d'organisation, le télétravail comporte aussi des risques qu'il s'agit d'évaluer, de prévenir et de maîtriser.

La prévention est par nature prospective

Évaluer et prévenir : ces termes ne sont pas neutres. Ils soulignent combien les démarches de prévention sont par nature prospectives puisqu'il s'agit d'agir aujourd'hui pour éviter qu'un risque éventuel ne se concrétise demain. Contrairement à ce que croient encore certains, la prévention des risques est donc tout sauf immobiliste puisqu'elle consiste, au contraire, à se projeter dans l'avenir pour éclairer les décisions des employeurs et accompagner leur mise en œuvre. Le rôle de la prévention des risques n'est pas d'empêcher, d'entraver ou de condamner les inévitables transformations du travail mais d'aider les entreprises à en tirer le meilleur parti pour elles-mêmes et pour leurs salariés. C'est pourquoi, dans un monde du travail en mutation accélérée, elle représente une précieuse boussole au service de la performance globale de l'entreprise. ■

(1) Travail & Sécurité,
décembre 2021.

Accidents du travail et maladies professionnelles en 2020

BAISSE GÉNÉRALISÉE

sauf pour les RPS

Les chiffres de la sinistralité 2020 publiés par l'Assurance maladie - Risques professionnels reflètent la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de Covid-19 et des mesures prises pour la combattre, tels que le recours au télétravail et aux périodes de confinement. En effet, si ces statistiques sont marquées par une très forte baisse des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles, celle-ci est proportionnelle à la baisse de l'activité économique enregistrée durant cette période. En revanche, les risques psychosociaux ont, eux, littéralement explosé par rapport à 2019. Ces données confirment ainsi de façon éclatante que l'évaluation et la prévention des risques professionnels doivent systématiquement prendre en compte les changements de toutes natures qui impactent le fonctionnement des entreprises.



Baisse de 17,7 % des accidents corrélée à la baisse d'activité

En 2020, le nombre d'accidents du travail a diminué de 17,7 % par rapport à 2019, avec moins de 540 000 accidents (contre près de 656 000 en 2019). Toutefois, ce bon résultat s'explique avant tout par la baisse d'activité induite par l'épidémie de Covid-19 et par les mesures drastiques prises pour la combattre. L'Assurance maladie souligne qu'elle concerne en particulier les deux périodes de confinement de l'année 2020.

Une situation très diversifiée selon les secteurs d'activité et les métiers

Les secteurs ayant eu la possibilité de recourir massivement au chômage partiel et au télétravail, ont connu les plus fortes diminutions des accidents du travail. C'est le cas dans les services, "en particulier dans les activités de travail temporaire et le secteur tertiaire, qui enregistrent respectivement des baisses de 23,9 % et 23,3 %, mais aussi l'édition et la communication (- 19,4 %), l'alimentation (- 18,9 %) ou le commerce non alimentaire (- 18,4 %)". Dans les activités industrielles et secondaires, la situation est plus

“L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent et par des mesures de sécurité sanitaire extraordinaires, en particulier avec la mise en place du confinement. Les chiffres de la sinistralité reflètent cette situation atypique.”

contrastée. La diminution est de 18,5 % dans la métallurgie mais de seulement 12,8 % dans le BTP qui a été moins longtemps à l'arrêt. À l'inverse, les métiers très sollicités pendant la crise ont vu leur sinistralité augmenter : c'est le cas de l'ambulance (+2,4 %), des centrales d'achat (+ 5 %) et de la vente à distance (+14 %).

Quatre grands risques à l'origine de près de 90 % des accidents

Les accidents du travail répertoriés en 2020 sont, pour l'essentiel, liés à quatre grands risques : les manutentions manuelles (50 % des accidents), les chutes de plain-pied (17 %), les chutes de hauteur (12 %) et l'outillage à main. En revanche, les accidents de trajet ont diminué de 19,7 % par rapport à 2019. "Cette très forte baisse est constatée à des degrés divers dans la plupart des grandes régions. Là aussi, cette tendance s'explique par les périodes de confinement", explique l'Assurance maladie, qui précise que "59 % des accidents de trajet sont imputables à la perte de contrôle d'un moyen de transport".

Baisse de 18,8 % des maladies professionnelles

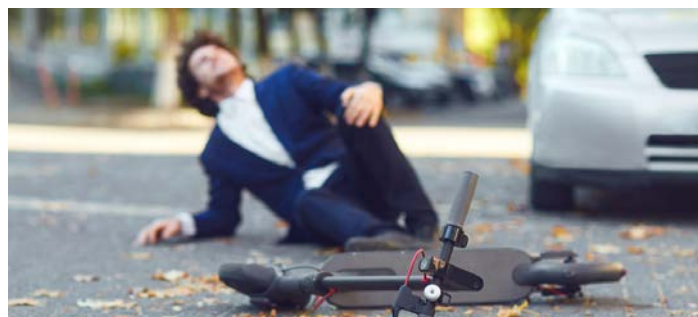
Plus surprenant, les maladies professionnelles ont également connu une forte baisse (-18,8 %) entre 2019 et 2020, soit dans la même proportion que les accidents du travail et les accidents de trajet. Le nombre de victimes diminue, lui aussi, de 18,2%. Les troubles musculosquelettiques (TMS) demeurent à l'origine de 87 % des maladies professionnelles. Parmi les pathologies reconnues comme maladie professionnelle en 2020, on comptait 35 083 troubles musculosquelettiques, 2 488 maladies liées à l'amiante, 904 pathologies fréquentes (surdités, allergies, asthme, eczémas, etc.).

Les affections psychiques au travail en hausse de 37 %

En revanche, toujours en lien avec les bouleversements liés à la crise sanitaire, 1441 maladies professionnelles relevant de troubles psychosociaux, soit environ 37 % de plus qu'en 2019, ont donné lieu à une prise en charge favorable par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, sur la base de l'avis des comités d'experts médicaux saisis sur chacune de ces demandes. Selon les experts de l'Assurance Maladie, "cette augmentation est probablement liée, là aussi, à l'impact de la pandémie sur le contexte professionnel des salariés du régime général" même si elle s'inscrit dans une tendance à la hausse jamais démentie depuis plusieurs années et qui devrait donc se poursuivre. ■

(1) "L'Essentiel 2020. Santé et sécurité au travail", par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, novembre 2021.

“1441 maladies professionnelles relevant de troubles psychosociaux, soit environ 37 % de plus qu'en 2019, ont donné lieu à une prise en charge favorable par l'Assurance Maladie - Risques professionnels”



Confirmation des risques des “mobilités douces”

De plus en plus d'accidents de trajets concernant des personnes recourant aux solutions de mobilité dites “douces” : vélos, trottinettes et autres patinettes, électriques ou non. Les statistiques de l'Assurance Maladie - Risques professionnels font état d'une hausse de 14,8 % des accidents impliquant ces modes de transport. Les hausses sont particulièrement importantes en Île-de-France, avec 438 accidents supplémentaires, et dans la région Nord-Picardie, avec 103 accidents de plus. Ce risque doit nécessairement être pris en compte dans l'évaluation des risques, tout particulièrement par les entreprises qui favorisent, pour des raisons diverses, le choix de ce type de moyens de transport par leurs salariés. ■



Emmanuel Pochet : “L'essor des risques psychosociaux est une tendance de fond.”

Pour Emmanuel Pochet, directeur de Point Org Sécurité, la hausse des risques psychosociaux constatée en 2020 est appelée à se poursuivre car elle résulte d'une profonde évolution de nos façons de travailler.

Êtes-vous surpris par l'ampleur de la hausse des risques psychosociaux au cours de l'année 2020 ?

Je ne suis pas surpris car la crise sanitaire a constitué un contexte particulièrement favorable au développement des risques psychosociaux. En elle-même, la pandémie était bien sûr anxiogène : à des degrés divers, tous les travailleurs ont été inquiets pour leur santé, pour celle de leurs proches ainsi que pour la pérennité de leur emploi car nous redoutions alors que la crise sanitaire ne débouche sur une crise économique. Toutefois je crois que l'essentiel n'est pas là mais plutôt dans les mutations du monde du travail qui se sont accélérées pendant cette crise mais qui lui préexistaient et vont donc se poursuivre après celle-ci.

À quoi faites-vous référence ?

Je pense bien sûr au télétravail, auquel de nombreuses entreprises ont recouru sous la contrainte pendant la crise mais qui perdure au-delà de celle-ci. Il est maintenant évident que le télétravail n'est pas une simple transposition à domicile du travail autrefois effectué dans les locaux de l'entreprise. Il est une nouvelle organisation du travail qui ne s'improvise pas car il comporte, pour les salariés et les managers, des risques spécifiques, notamment en termes de charge mentale. Pour ne prendre qu'un exemple, certains salariés apprécient les nouvelles marges d'autonomie dont ils disposent tandis que d'autres se sentent isolés voire oubliés, ou redoutent de ne pas être à la hauteur.

Dès lors, quels conseils donneriez-vous aux entreprises ?

Je leur conseille de réaliser que l'article R4121-2 du Code du travail prescrivant une mise à jour de l'évaluation des risques professionnels après “toute décision d'aménagement modifiant les conditions de travail” ne formule pas seulement une obligation formelle mais aussi une recommandation bénéfique qui peut leur permettre de tirer le meilleur parti des nouvelles formes d'organisation du travail. Dans ce contexte, je les incite aussi à prévenir activement les risques psychosociaux qui représentent aujourd'hui une tendance de fond et une vraie menace pesant sur la santé des salariés et le bon fonctionnement des entreprises. ■

PUBLICITÉ

PREVENSCOPE

La Prévention des Risques en Entreprise



32 pages

Tous les deux mois, une vision à 360° de la prévention des risques au service des TPE-PME.

PREVENSCOPE est une revue bimestrielle de 32 pages dédiée à la prévention des risques professionnels. Grâce à des informations qualifiées, des conseils pratiques et des analyses juridiques, elle s'affirme comme un outil accessible et opérationnel particulièrement utile aux TPE-PME. Elle contribue ainsi aux démarches de promotion de la santé et la sécurité au travail mises en œuvre par le groupe Pôle Prévention au service de ses clients avec une conviction forte : culture de prévention et esprit d'entreprise vont de pair !

Offre découverte pour les lecteurs d'Altersécurité :

Recevez les 2 derniers numéros de PREVENSCOPE au format PDF en les demandant par mail à : contact@poleprevention.com

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org

De nouvelles ressources pour PRÉVENIR LES ADDICTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL

Le 21 octobre dernier, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) a officiellement lancé le nouveau dispositif ESPER (les Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument) destiné à offrir de nouvelles ressources aux employeurs déterminés à lutter contre les addictions en milieu professionnel (1).

Sortir du "tout disciplinaire"

Comme l'explique Patricia Coursault, chargée de mission à la Mildeca, "son objectif est de briser le tabou dont fait encore l'objet l'usage des substances psychoactives au travail" en promouvant une nouvelle approche de cette question délicate (2). En effet, un certain consensus s'établit désormais pour affirmer que "la lutte contre les addictions ne peut pas reposer essentiellement sur le seul contrôle, voire le simple dépistage, des comportements à risque".

Pour une approche globale

L'approche promue par les membres du dispositif ESPER se veut plus collective et globale. Conformément aux démarches de prévention des risques, elle vise à agir en amont en supprimant les facteurs professionnels qui peuvent conduire à l'addiction et en lan-

çant des actions de sensibilisation et de formations des salariés et des managers. "Les actions de formation et de sensibilisation sont tout à fait cruciales. Il faut informer les travailleurs sur les mécanismes qui mènent à l'addiction, sur les liens pouvant exister entre le travail et les conduites addictives et bien évidemment sur les risques pour la santé et la sécurité", insiste Patricia Coursault.

Ressources pour agir

Les membres du dispositif ESPER mettent à disposition des employeurs des fiches pratiques, des méthodologies, etc (3). D'autres acteurs de la prévention agissent dans le même sens.

Ainsi, la Preven-Box du Groupe Pôle Prévention a récemment été enrichie d'un nouveau module de formation digitale entièrement consacré à la prévention des addictions en milieu professionnel. Spécialement dédié aux salariés des TPE-PME, ce module répond à une conviction forte : la lutte contre les addictions ne parviendra à ses fins que si elle devient une culture partagée par tous les membres de l'entreprise. ■

(1) www.drogues.gouv.fr. (2) *Prevenscope*, n° 440, octobre-novembre 2021. (3) Voir notamment www.addictaide.fr (4) Pour en savoir plus et accéder à la version démo, faire la demande à contact@poleprevention.com.



Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

Point Org Sécurité - 92-98 boulevard Victor Hugo - 92110 Clichy - France. Tél. : 0146 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels : www.point-org.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail : Découvrez-la [ici](#) !

La collection complète d'Altersécurité : www.altersecurite.org